

Séminaire de recherche

Méthodes et recherches qualitatives en sciences sociales

Offrir un lit : traitement du sans-abrisme à travers l'exemple de la Ville de Lausanne

Institut d'ethnologie

Faculté des lettres et sciences humaines

Coline Wileczelek | coline.wileczelek@unine.ch

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
ANCRAGE THÉORIQUE	5
Le sans-abrisme : un objet pour les sciences sociales	5
Politiques autour du sans-abrisme : créer le manque	5
MÉTHODOLOGIE	7
Stratégie de recherche : entretiens et observation	8
Méthodes d'analyse des données	9
1. Analyse préliminaire	10
2. Codage théorique	10
Réflexions éthiques	10
PRÉSENTATION DES PARTICIPANT·E·S	12
RÉSULTATS DE L'ANALYSE	13
1. Évolution du dispositif : une place plus importante qu'à l'époque	13
2. Des préavis budgétaires aux décisions politiques : le « saucissonnage »	14
3. Augmenter le nombre de lits : un dissensus	15
3.1. La rhétorique de l'appel d'air	15
3.2. Compter les lits : des critères politiques	17
CONCLUSION	19

INTRODUCTION

À l'arrivée de l'été dernier, le collectif lausannois 43m2 a tenté d'occuper le Théâtre de Vidy dans le but de créer une structure d'hébergement d'urgence autogérée pour personnes sans-abri. Une année auparavant, le collectif avait adressé une lettre ouverte à la Conseillère d'État Rebecca Ruiz¹ en raison de la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence et avait occupé les locaux de l'HETSL (Haute École de Travail social et de la Santé de Lausanne). En raison du nombre de lits insuffisants, les travailleureuses des structures d'accueil de nuit doivent refuser des centaines de demandes et plus de 100 places ont été supprimées – le Répit, lieu d'accueil de nuit hivernal tenu par la Fondation Mère Sofia, a fermé définitivement ses portes le printemps dernier pour cause de manque de financement et de personnel. Pour pallier ce manque, la Ville de Lausanne décide d'ouvrir un abri PC en périphérie, permettant à 50 hommes seuls de venir y trouver un lit. Mais ces efforts mis en place pour annualiser des places, bien que salués par les associations et structures d'urgence, ne semblent toutefois pas suffisants. En effet, bien que certaines structures se voient allégées quant au nombre de refus par soir, d'autres expliquent devoir refuser toujours autant de personnes².

En Suisse, on estime à environ 2200 le nombre de personnes sans abris – c'est-à-dire dormant dans la rue ou dans des hébergements d'urgence³ –, en particulier dans les grandes villes et les agglomérations. Toutefois, en extrapolant cette estimation (seules 28% des communes ont participé à l'étude), il est possible de conclure qu'environ 3810 personnes peuvent être considérées comme étant sans logement (Driling et al., 2022). À l'origine du sans-abrisme sont avancées des causes telles que « la surconsommation, l'endettement et les problèmes de drogue [...] aux côtés de facteurs sociaux et en lien avec la migration » (*ibid*). Or les mesures prises par les autorités politiques pour pallier cette problématique semblent limitées. En effet, les cas liés au sans-abrisme sont majoritairement pris en charge par les structures d'aide sociale et de service d'urgence, mais ces vingt dernières années, la situation a beaucoup évolué. D'une part, le nombre de personnes concernées a augmenté, renforçant ainsi le fossé avec le nombre de lits à disposition (Martin & Bertho, 2020). D'autre part, le

_

Lettre ouverte à la Conseillère d'État Rebecca Ruiz, le 15 avril 2022.

https://renverse.co/IMG/pdf/lettre ouverte herbergement final.pdf

Communiqué partagé sur la page Instagram de l'Association Sleep-In, le 9 décembre 2023. https://www.instagram.com/p/C0nAa-SoCCJ/

ETHOS (2007). Typologie européenne de l'exclusion liée au logement. https://www.feantsa.org/download/fr 2525022567407186066.pdf

profil des personnes sans-abri se voit être diversifié ; si nous trouvons en partie des résident·e·s suisses, on retrouve une quantité importante de migrant·e·s venu·e·s d'Europe et d'ailleurs, la part de personnes ethnicisées et/ou migrantisées étant d'ailleurs sur-représentée et provoquant ainsi des vulnérabilités supplémentaires (*ibid* ; 2021).

Le traitement du sans-abrisme relève de la manière dont est représentée la pauvreté urbaine. En effet, les significations qui lui sont données varient en fonction des systèmes de représentation, des époques et des lieux (Cunha, Leresche & Vez, 1998). En somme, ils définissent les termes par lesquels on désigne la pauvreté et la manière dont celleux qui sont en charge de sa gestion élaborent des réponses pratiques. Toutefois, si l'extrême-pauvreté apparaît dans les années 1970 comme un « nouveau problème social » (Pichon, 2007 : 206) puis comme un « problème social majeur » (Cunha, Leresche & Vez, 1998 : 45) depuis les années 1980, il semble plus que pertinent de comprendre comment le sans-abrisme est aujourd'hui traité en termes institutionnels. C'est ainsi que la question de recherche peut être formulée de la manière suivante : comment la manière dont est mis en place le dispositif d'accueil de nuit dans un contexte de manque à Lausanne permet-elle de comprendre le traitement du sans-abrisme ? Partant de ce questionnement, il semble pertinent d'analyser les discours portés sur les politiques sociales mises en œuvre pour faire face au sans-abrisme.

ANCRAGE THÉORIQUE

Le sans-abrisme : un objet pour les sciences sociales

De par un ancrage quasi continu dans l'espace public, les institutions d'assistance et les processus institutionnels, le cas du sans-abrisme permet d'explorer une diversité de problématiques. C'est d'ailleurs en recensant plusieurs travaux sur la thématique que Gardella et Choppin (2013) nous montrent comment les savoirs autour du sans-abrisme se cumulent – sans pour autant se coordonner – et construisent ainsi, un sujet complexe et plus que pertinent pour la discipline des sciences sociales. La problématique du sans-abrisme a été analysée comme un processus plutôt qu'une condition statique, en reconnaissant les tentatives institutionnelles de fournir un logement ainsi que les diverses expériences de vie à la rue (Pichon, 2007).

La présence pourtant incontestable des personnes sans-abri dans l'espace public se voit toutefois limitée par les pouvoirs publics. En effet, Daniel Terrolle (2004) analyse – au sein de son terrain à Paris – les stratégies mises en place dans les espaces urbains pour dissuader la présence des personnes sans-abri, mettant en lumière une évolution discrète mais constante de la gestion de l'espace public. Il souligne comment des dispositifs urbains, tels que les bornes antistationnement, les modifications des bancs publics ou la vidéosurveillance, sont utilisés pour limiter l'accès et l'utilisation de l'espace public par les personnes sans domicile. Cette évolution, de la séparation croissante entre espaces publics et privés à la modification du mobilier urbain pour en dissuader l'usage, a pour conséquence une impossibilité pour les personnes sans-abri de s'approprier l'espace. Plus particulièrement, le travail anthropologique permettrait de discerner et de rendre visible des dispositifs qui, bien qu'invisibles aux yeux de la majorité des individus, sont le fruit d'une « anticipation autoritaire et coercitive dans la conception et l'aménagement de l'espace visant les plus démuni[·e·]s » (*ibid* : 143). La ville deviendrait alors un espace de surveillance et de contrôle social, où les populations les plus défavorisées sont marginalisées et invisibilisées.

*

Politiques autour du sans-abrisme : créer le manque

Les politiques de « mesurettes et demi-mesures » (Martin & Bertho, 2020) supposent l'intention des politiques publiques d'invisibiliser et d'interférer avec les besoins des

personnes sans domicile. Plus spécifiquement, les recherches menées sur la grande pauvreté démontrent que les politiques définissent bien ces enjeux en termes de problème public et social, mais que les réponses proposées pour les résoudre relèvent bien souvent d'une « rhétorique réactionnaire » (Hirschmann, 1991). En somme, le fait d'adopter une politique humaniste qui viendrait en aide aux personnes sans-abris provoquerait un « appel d'air » (Tabin, Knüsel & Ansermet, 2016). Cet argument classique implique que d'une part, les capacités d'accueil sont restreintes par rapport au nombre de personnes souhaitant avoir accès à un lieu d'hébergement (*ibid*). De plus, les structures d'hébergement d'urgence n'offrent pas la possibilité de rester sur place pour une longue durée et d'y laisser ses affaires. Ainsi, les personnes sans-abri se voient dans l'obligation constante de bouger et d'emporter leurs affaires avec elles, ayant pour conséquence de les décourager à trouver un abri dans une institution d'aide.

D'autre part, les politiques mettent en place des dispositifs dissuasifs repoussant les personnes sans-abri hors des espaces publics visibles (Terrolle, 2014). Face à ces obstacles, la possibilité d'établir des lieux de stabilité se voit grandement restreinte pour les personnes sans domicile. Le « discours ordinaire, politique, voire savant » présente la personne sans-abri comme une individualité déconnectée, littéralement en marge de la société, et associe l'extrême précarité socio-économique à une incapacité fondamentale à s'intégrer dans le monde (Girola, 2014). De la même manière, les discours autour du sans-abrisme sont fréquemment construits autour de la notion d'errance (Achard, 2016), mettant en évidence l'importance cruciale de la relation à l'espace et au temps. En effet, le mot « errance », dérivé du verbe « errer » issu du latin *errarre* signifie le fait de se déplacer au hasard et sans repères. Cependant, ces repères existent bel et bien et jouent un rôle prépondérant ; les individus sans-abri organisent minutieusement leur vie et font acte d'un « parcours chronique et routinier » (Pichon, 2010 *in* Achard, 2016 : 88). Pour autant, cette organisation est conditionnée par des contraintes socio-économiques et institutionnelles, facteurs rendant difficile l'adaptation à un environnement instable.

MÉTHODOLOGIE

Avant toute chose, il semblait nécessaire de poser l'une des prémisses épistémologiques fondamentales de la recherche en sciences sociales, à savoir le fait que la réalité et la vérité n'existent pas en soi mais sont le résultat des processus de construction réalisés par différent·e·s acteurices (Flick, 2023), à savoir qu'une prétendue « réalité objective » ne peut exister. En somme, nous ne pouvons composer qu'à travers ce que l'on a pu saisir des représentations. Ainsi, nous construisons une réalité subjective, elle-même construite par le sens que lui donnent les individus dans leur quotidien. De plus, les méthodologies sont multiples et cette complexité nous permet de piocher dans celles qui nous semblent les plus pertinentes et adéquates pour la recherche. Mais nous retrouvons toutefois une base commune, le constructivisme. Dans cette perspective, la connaissance et la perception du monde reposent sur des constructions, sur un ensemble d'abstractions, de généralisations et d'idéalisations propres à chaque individu (*ibid*).

Toutefois, la question de la posture morale du/de la chercheureuse est à la fois liée à des questions épistémologiques et des enjeux politiques. Les travaux en sciences sociales supposent une forme d'engagement liée aux affinités socio-politiques des chercheureuses. Il n'est pas possible de mener des recherches sans qu'elles soient contaminées par nos sympathies personnelles et politiques, de nos prénotions et des discours que nous tirons du sens commun. De ce fait, il ne s'agit pas de se poser la question de la potentielle neutralité du/de la chercheureuse, mais de quel côté iel se positionne. Ainsi, bien que je m'efforce à entrer dans une posture compréhensive et empathique – à savoir la projection de soi en autrui - (Bourdieu, 1993), il apparaîtrait inconvenant de dire qu'il m'était possible de me mettre tout autant dans la peau d'une personne travaillant dans une institution administrative que d'un travailleur social. En effet, je ressens une plus grande homologie sociale en raison de mes implications politiques en faveur des personnes sans-abri, ce qui implique un biais d' « encliquage » (Olivier de Sardan, 1995 : 20). D'une part, je suis remplie d'affect positifs ou négatifs suivant la personne avec qui je m'entretiens, risquant parfois de reprendre les points de vue du côté dont je me sens le plus proche. D'autre part, je peux être vue par l'un e de mes interlocuteurices comme faisant partie de l'une ou l'autre des « cliques » (ibid). Ce biais peut ainsi impliquer soit un « système de renforcement positif » (Mayer, 1995 : 364), soit une distanciation et/ou des réticences de la part de la personne enquêtée.

Stratégie de recherche : entretiens et observation

De manière générale, cette recherche est inspirée par les méthodes de la *Grounded Theory*, fondée par Glaser et Strauss en 1976. Toutes les étapes de la théorie ne seront pas appliquées de manière exacte mais certaines seront reprises, de manière à créer une méthodologie cohérente et adaptée à cette recherche. Les diverses manières de procéder amènent à choisir l'une des approches ou à sélectionner les concepts et les procédures les plus adaptées (Flick, 2023). Cette méthode, inscrite dans un modèle circulaire, consiste en un constant va-et-vient entre les données et la théorie, poussant le/la chercheureuse à réfléchir à l'ensemble du processus de recherche et à regarder les différentes étapes tout au long du celui-ci (*ibid*). Cette manière de travailler et d'analyser permet de formuler une théorie qui se détache le moins possible du matériel recueilli, c'est-à-dire en restant proche de la réalité. Il ne s'agit donc pas de tester des hypothèses, mais de découvrir et d'en formuler en travaillant sur le terrain avec les données empiriques trouvées (*ibid*), c'est pour cela que la problématique peut radicalement changer entre le début et la fin de la recherche. Enfin, cette stratégie de recherche a l'avantage de permettre un certain recul par rapport aux idées préconçues, car la théorie nous ancre directement dans les données.

C'est au travers d'entretiens que j'ai tout d'abord cherché à comprendre comment les discours autour du sans-abrisme étaient construits, et plus particulièrement comment le nombre de places à disposition dans les structures d'hébergement était pensé et discuté par les individus. Au début de la recherche, je souhaitais comprendre comment le manque de lits s'imprégnait dans le quotidien et dans les relations entre les travailleureuses des hébergements d'urgence et les bénéficiaires de ces structures. Partant de cela, je souhaitais mettre en avant la manière dont les décisions politiques et administratives impactent la pratique professionnelle des travailleureuses. Mais le sous-texte normatif – à savoir une prétendue opposition nette entre administration publique et travail social – découlant de ce questionnement ne me semblait finalement plus pertinent. C'est pourquoi, malgré le fait que les questions posées durant les entretiens étaient dirigées dans ce sens, j'ai finalement pu trouver une seconde direction pour l'analyse. En effet, grâce à la formulation de questions ouvertes et à la possibilité de rebondir sur les réponses apportées – permettant de suivre en partie la direction prise par les enquêté·e·s dans leur manière de se raconter –, il est possible

d'entrer dans une dynamique conversationnelle permettant de « réduire au minimum l'artificialité de la situation d'entretien » (Olivier de Sardan, 1995 : 8).

Le premier entretien cherchait à comprendre comment l'enjeu lié à la pénurie de lits était pris en charge et pensé par une institution administrative. Pour ce faire, j'ai choisi de me pencher sur la méthode d'entretien d'expert e (Meuser & Nagel, 2002) qui sous-entend que ce n'est pas tant le parcours individuel de l'enquêté e qui importe mais bien le discours qu'elle représente. De plus, ce type d'entretien est particulièrement utile pour démarrer la recherche, puisqu'il permet de saisir un point de vue d'ensemble et surplombant de la thématique. J'ai ainsi construit un guide d'entretien comprenant plusieurs questions ouvertes (organisation et lien avec les structures ; implication financière ; décisions politiques ; perception personnelle de la situation). Pour le second entretien, j'ai choisi de me tourner vers un type d'entretien centré sur un problème (Witzel, 2010), à savoir un entretien qui cherche à souligner, à travers les récits narrés par les personnes, la réalité sociale qu'iels vivent et perçoivent. Pour celui-ci, j'ai préparé une question générale de manière à ce que mon enquêté puisse s'exprimer longtemps et sans interruption, puis ai complété avec quelques sous-questions durant et à la fin de l'entretien. Enfin, mon observation s'est déroulée à la suite de ce dernier entretien, au sein d'une structure d'hébergement d'urgence. L'essentiel de mon observation s'est déroulé dès l'accueil des bénéficiaires, peu avant 20h, et s'est terminé peu avant minuit, notamment dans le bureau à l'entrée de la structure. Le but était d'observer d'une part, comment sont construites et appliquées les directives durant l'accueil des bénéficiaires des structures d'accueil de nuit et d'autre part, comment celles-ci impactent l'activité professionnelle des travailleureuses sociales et leur lien avec les personnes usagères. Durant l'observation, j'ai pu à la fois observer relativement strictement les pratiques des travailleuses et pu participer activement en termes de discussion avec elles, d'une part sur ce qu'elles étaient en train de faire et d'autre part sur les représentations et le sens donné à leur pratique professionnelle.

*

Méthodes d'analyse des données

Comme mentionné, mon approche prend racine dans la *Grounded Theory* qui repose sur une méthode « théorique, inductive, comparative, itérative et interactive » (Charmaz, 2006 *in* Charmaz & Belgrave, 2012 : 347). Cette méthode commence d'ailleurs bien avant l'analyse

en elle-même (Flick, 2023) et se veut inductive puisqu'elle propose de se rendre sur le terrain de recherche sans avoir totalement défini sa problématique. Elle laisse ainsi une porte ouverte à la découverte et incite à faire des allers-retours entre le terrain et l'analyse. Ainsi, cette approche encourage les chercheureuses à ne pas considérer les données recueillies de manière trop distanciée.

1. Analyse préliminaire

« Transcrire, c'est nécessairement écrire, au sens de réécrire » (Bourdieu, 1993 : 921). Malgré le fait que les entretiens aient été retranscrits mot pour mot et dans la langue originale, la transcription est déjà un processus d'interprétation de ce qui a été dit, une transformation de l'oral à l'écrit, et il est ainsi possible de perdre une part de la réalité. Après la transcription des entretiens vient le moment de la lecture du matériel. Les données ont été approchées tout d'abord avec une analyse préliminaire (global analysis) qui consiste en la relecture de tout le matériel pour avoir une vue d'ensemble des données, de récolter les premières idées et décider quelles parties inclure dans l'analyse. De cette manière, il a été possible d'avoir une vue d'ensemble de toutes les données recueillies.

2. Codage théorique

Après avoir réalisé l'analyse préliminaire, j'ai procédé à un codage théorique qui consiste à nommer et catégoriser différentes sections de données. Cette manière de procéder permet de monter en généralité à travers un processus d'abstraction, en partant et en restant proche des données. (Flick, 2023). Au cours de toute l'analyse, il a été important de réaliser des mémos analytiques, incluant des références à la littérature, des liens avec des concepts, ou des citations venant directement des entretiens. L'analyse a été effectuée à l'aide du logiciel ATLAS.ti, développé dans le cadre d'un projet à l'Université de Berlin, et basé sur l'approche de la théorie ancrée (Flick, 2014).

*

Réflexions éthiques

Au cours de ma recherche, j'ai veillé à respecter une règle éthique essentielle en ethnographie : ne pas mettre en danger ni nuire aux informateurices. Par conséquent, j'ai choisi de ne pas nommer directement les personnes citées dans mon analyse, mais de mettre en avant leur

fonction ou leur rôle. J'ai donc considéré les discours des participant·e·s comme ayant un ancrage professionnel. Il est cependant important de reconnaître les biais inévitables dans ma relation avec les enquêté·e·s. Mon positionnement politique concernant le domaine du sans-abrisme a nécessité de veiller à la potentielle prépondérance de mes opinions personnelles. Cette démarche m'a permis de comprendre ma place et ma visibilité en tant que chercheuse et militante, me rappelant que mon rôle s'insère pleinement dans le tissu social que j'étudie, et non en dehors de celui-ci.

Enfin, la question de l'anonymat s'est évidemment posée. Mes interlocuteurices ayant des rôles non-subsidiaires (i.e de direction) et facilement traçables dans leur espace professionnel, je me suis demandée comment il pouvait être possible de les rendre les moins reconnaissables possible. Toutefois, c'est *a posteriori* que je me suis rendue compte que les procédures d'anonymisation dépendaient à la fois du type d'analyse que l'on souhaite mener et du statut de ce sur quoi nous travaillons (Béliard & Eideliman, 2008 : 133). Dans le cadre de ma recherche, j'ai choisi de garantir un certain degré d'anonymat en raison de ce que j'avais annoncé à mes enquêté·e·s tout en ne gommant pas les éléments caractéristiques et pertinents pour l'analyse (*ibid*).

11

PRÉSENTATION DES PARTICIPANT·E·S

« Enfin, il y a aussi le fait que l'offre crée la demande. »

Camila est âgée d'une quarantaine d'années et est responsable d'un pôle lié à l'aide sociale au sein d'une institution cantonale depuis plus d'une dizaine d'années. Elle s'occupe de coordonner le dispositif avec la Ville de Lausanne et de proposer des budgets à un conseil décisionnaire. Chaque mois, elle se rend à des séances de coordination et d'information avec les autres acteurices qui s'occupent de l'hébergement d'urgence. Son domaine de compétences tourne principalement autour du financement des hébergements d'urgence.

« On a toujours un wagon de retard. [...] Les calendriers politiques sont absolument pas dans cette considération là de ce qui est urgent. »

Laurent est âgé d'une soixante d'année et est adjoint de direction ainsi que veilleur dans une structure d'accueil de nuit pour personnes sans-abri. Bientôt à la retraite, il est formé depuis plusieurs années dans le travail social et l'animation socio-culturelle. Ancien militant popiste⁴, il a longtemps lutté pour mettre en place des espaces d'accueil de jour. Dans le cadre de l'entretien, il exprime plusieurs difficultés vis-à-vis des changements dans l'organisation du dispositif « bas seuil »⁵ et des échanges avec les acteurices qui le coordonnent. Pour lui, il est nécessaire de discuter entre toutes les instances qui se chargent du sans-abrisme, car convaincu que « l'union fait la force ».

-

Pour parler d'un e membre du Parti Ouvrier Populaire.

On appelle dispositif « bas seuil » (Samitca et al., 2001) l'ensemble des structures qui viennent en aide aux personnes précarisées (soin, accueil de jour et de nuit, repas, etc.).

RÉSULTATS DE L'ANALYSE

1. Évolution du dispositif : une place plus importante qu'à l'époque

La manière dont ont évolué les représentations portées sur les personnes extrêmement précarisées comme les personnes sans-abri accompagne nécessairement les transformations liées aux politiques sociales. Ainsi, si la compréhension de la pauvreté est passée d'une condition « naturelle » et rattachée à l'individu à un problème politique et social, alors la prise en charge doit venir de la société elle-même (Cunha, Leresche & Vez, 1998 : 46). Elle se produit sous la forme d'un « régime d'action compassionnelle » (Corcuff, 2005 *in* Martin, 2022) que nous verrons plus tardivement. Ainsi se mettent en place des politiques sociales, elles-mêmes soumises à des changements et une importance qui peut se voir évoluer.

« Effectivement, on est plus actif dans ce dossier qu'on ne l'était par le passé. [...] Concrètement, en termes de changements, c'est un dossier qui a pris beaucoup plus.. Une part très importante, notamment par sa récente médiatisation, ça a pris beaucoup de place [...] par rapport aux autres et puis ça s'est prolongé après le COVID en fait, notamment par des actions médiatiques, des actions aussi politiques, des questionnements, etc. Donc le dossier a pris beaucoup plus de place dans la gestion. »

En introduction, il a été fait mention d'actions militantes pour lutter contre le sans-abrisme et alerter sur un nombre insuffisant de lits dans les hébergements d'urgence. Bien que des actions de ce type ne soient pas seulement l'apanage de ces deux dernières années⁶, elles ont, de la même manière que la crise du coronavirus, révélé « l'existence du sans-abrisme au-delà des cercles professionnels, militants et caritatifs qui y était déjà familiarisés » (Martin & Bertho, 2020 : 1). C'est ainsi qu'en 2020, grâce à des fonds privés et un renforcement des financements publics, plusieurs projets ont pu être mis en place pour combler à ce que les mesures sanitaires préconisaient, à savoir la fermeture de plusieurs dispositifs et de leurs espaces communs ou le redéploiement en extérieur de certaines activités. Des espaces d'accueil de jour se sont ouverts, certains hébergements d'urgence de nuit pouvaient proposer la gratuité et des repas étaient distribués en journée. Or certaines de ces mesures ont pris fin dès le « déconfinement », revenant presque à la situation initiale (*ibid*).

_

Par exemple, le Sleep-In, structure d'hébergement d'urgence de nuit à Lausanne, a ouvert officiellement ses portes à la suite d'une occupation au début des années 1990.

Aujourd'hui, bien qu'elles aient été mises de côté les années précédentes, plusieurs mesures ont finalement été adoptées à la suite d'interpellations au Conseil communal, de manifestations, de discussions diverses ou de rapports tels que l'évaluation du dispositif d'hébergement d'urgence dans le Canton de Vaud menée par la HETS de Fribourg (Gutjahr, Leresche & Dhananka, 2023). Plus particulièrement, la gratuité des hébergements d'urgence est en place depuis la fin de la pandémie et la logique saisonnière qui consistait à réduire le nombre de lits en été a été abandonnée pour 2024. Toutefois, bien que la Municipalité ne daigne pas rappeler à travers la plupart de ses communiqués que « son dispositif d'hébergement d'urgence a été constamment adapté et étendu »⁷, voyons maintenant quelles sont les stratégies mises en place pour réussir à faire évoluer ce dispositif.

*

2. Des préavis budgétaires aux décisions politiques : le « saucissonnage »

Pour arriver à la mise en place de diverses structures ou politiques sociales d'aide d'urgence, les professionnel·le·s, militant·e·s et bénévoles œuvrant auprès des personnes sans-abri se voient dans l'obligation de se limiter dans leurs demandes. En effet, iels se retrouvent à la fois confronté·e·s à la nécessité de devoir rendre leurs demandes le plus acceptable possible – au sens de pouvoir proposer quelque chose qui ne peut être décemment refusé –, et à l'attente de plusieurs années pour que ces demandes soient par la suite mises en œuvre, comme l'exprime *Laurent* à travers cet extrait :

« Alors ça met des freins, bien sûr qu'ils sont pas définitifs, mais ça veut dire que ça change. Ce qui arrive souvent, c'est qu'on essaie, on essaie de voir. On a été trop ambitieux, essayons de revoir un petit peu le truc. Donc, on appelait ça le "saucissonnage". Mais ça se fait aussi au niveau fédéral, la révision sur la loi sur l'alcool auprès des jeunes, ça fait dix ans qu'ils saucissonnent. Mais bref, on saucissonne un petit peu, après on revient la charge, on regarde.. Là, c'est un peu en parallèle, mais le fameux deuxième lieu de consommation, on est arrivé avec un gros projet qu'on a réduit. [...] C'était la fin des années 90, début des années 2000. Il y avait le Sleep-in, il y avait la Marmotte, et il manquait un lieu. Alors on a commencé à faire un sous-groupe de réflexion qui a émergé sur un lobbying fin des années 2000 [...] et qui a débouché sur un préavis en 2011. Ça a déjà presque pris dix ans, qui a été

-

Ville de Lausanne. *Réponse à plusieurs résolutions relatives au dispositif d'aide d'urgence et aux hébergements d'urgence*: https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu_id=75780

saucissonné parce qu'il y avait la création de l'Espace, lieu d'accueil de jour, il y avait le Bureau des réservations pour coordonner la réservation des lieux d'accueil et l'ouverture d'un troisième lieu d'accueil d'urgence. Ça a été saucissonné pour ouvrir l'Espace et le Bureau des réservations. Et l'Étape Saint-Martin.. Après un an : "Ouais, on va détruire l'ancien bâtiment, puis on va construire, et puis on mettra.." Ça a encore pris dix ans. [...] »

Ces « saucissonnages » sont ainsi des auto-limitations *a priori* à une politique décisionnelle lente et qui ne retrouve, dans ce cas, pas de consensus sur la manière d'aider, et parallèlement, qui il faut aider (cf. chapitre suivant). Les autorités politiques suivent une dynamique verticale de prise de décision, impliquant un rythme particulièrement lent. En somme, les demandes sont transmises, étudiées, préavisées, votées (à divers niveaux et parfois soumises à des allers-retours politiques) et enfin, mises en place.

« Et puis effectivement, chaque année on doit préparer ce budget, préaviser les demandes qui émanent des différents organismes qui vont nous faire des demandes d'augmentation. On doit les préaviser, préparer des documents, des préavis qui sont validés ensuite, c'est très hiérarchique donc c'est validé bien évidemment par toute la hiérarchie, y compris la Conseillère d'Etat. »

*

3. Augmenter le nombre de lits : un dissensus

Enfin, ce dernier chapitre présente la manière dont est discutée la question du nombre de lits dans les structures d'hébergement d'urgence lausannoises. Cette partie, alliant à la fois les données d'entretiens que des discussions informelles et mes observations durant une veille dans une structure, donnera les principales réponses à la question de recherche.

3.1. La rhétorique de l'appel d'air

« Oui, alors c'est un terme qui n'est pas très apprécié. Mais cette question de, voilà, on ouvre des lits, puis après il y a toujours plus de personnes qui viennent. Donc à un

moment donné, euh.. S' il y a moins de lits, il y a.. Enfin, il y a aussi le fait que l'offre crée la demande. Vous voyez un peu cette dynamique là ? »

La crainte de l'« appel d'air » qui guide la plupart des discours des autorités politiques est un concept qui relève d'une forme de rhétorique réactionnaire (Hirschmann, 1991), à savoir un discours qui maintient l'idée selon laquelle plus un espace est accueillant, plus les personnes s'y rendent. En somme, les conséquences négatives imaginées et projetées deviennent plus importantes que la résolution du problème social mentionné (Tabin, Knüsel & Ansermet, 2016). Mais ce discours n'est pas seulement l'apanage des autorités, et se révèle également dans les espaces professionnel·le·s et bénévoles.

Vignette ethnographique

Autour de 22h30, nous étions assises dans le bureau avec *Maria*, l'une des veilleuses de nuit de la structure. Tout le monde était déjà couché et nous n'entendions plus que le bruit des néons résonner dans le réfectoire. Nous discutions de ce qu'elle pensait d'augmenter le nombre de places dans les hébergements d'urgence. Dressant la peur d'un débordement, en mentionnant l'hypothèse de l'« appel d'air », nous entendons toquer à la porte vitrée. C'était un jeune homme, qui n'avait pu trouver de place où dormir. N'ayant plus de lit à lui proposer, *Maria* appela les autres structures de la ville, sans succès. L'homme s'en alla. C'est en se rasseyant qu'elle me parla d'une « perte de sens dans [son] travail », que les hébergements d'urgence n'étaient que « palliatifs » tant qu'il n'y aurait pas assez de place pour accueillir tout le monde.

Cependant, malgré la mobilisation du « pseudo-concept » (Lèbre, 2019 : 22) de l'appel d'air – à savoir « une intuition vague de la nature qui est d'autant plus efficace qu'elle simplifie la réalité » (*ibid*) –, il est possible d'observer un discours que l'on pourrait qualifier de double. Dans la vignette précédente, *Maria* exprime d'une part, la peur qu'une augmentation des places implique une augmentation du nombre de personnes, entraînant une surcharge, et d'autre part, elle constate un manque de lits, lui-même ayant un impact sur la représentation qu'elle a de son travail. Ce double-discours suppose ainsi une potentielle intégration du discours des autorités couplé à une réalité professionnelle qui doit s'accommoder et gérer « la rareté de moyens à disposition [et] des services offerts » (Tabin, Knüsel & Ansermet, 2016 : 67).

Enfin, il apparaît que la « question de pénurie de lits » soit d'une certaine manière entendue par certaines autorités (cf. *infra*). Or l'un des enjeux-clés réside, comme nous allons le voir à travers le dernier sous-chapitre, dans la manière dont on choisit de compter les lits, selon des critères différenciés et une priorisation de certaines catégories de personnes (Martin, 2022). Cet extrait, issu de l'entretien avec *Camila*, reflète parfaitement cette problématique :

« C'est quand même une question qui est assez complexe parce qu'effectivement on a des personnes qui ne trouvent pas refuge dans les structures, c'est sûr, qui ne peuvent pas dormir. En même temps, c'est aussi souvent des personnes qui quelque part n'ont pas de statut en Suisse, qui n'ont pas non plus le droit de rester en Suisse. [...] Toute cette complexité : les personnes qui effectivement résident sans statut et tout ça, ça a quand même.. Ben voilà, ça peut créer des blocages qui renvoient à différentes politiques publiques, à différentes lois, cadre légal, etc. Ça crée un petit peu cette complexité dans le dispositif. »

3.2. Compter les lits : des critères politiques

L'extrait précédent met l'accent sur l'un des principaux « blocages » à la mise en place d'un dispositif plus élargi. La question de la suffisance dépend en réalité du contexte politique et des freins qui peuvent être posés. En effet, évaluer le nombre de lits nécessaires dépend de la manière dont est compris le phénomène du sans-abrisme. Si les membres du Conseil communal se sont accordés pour juger qu'il « est bon d'être moral et d'aimer son prochain » et qu'il faut « naturellement » soutenir cette résolution permettant que « personne ne meure de froid en étant sans abri », qu'il s'agit d'« un objectif de base d'une politique municipale », d'« une question éthique » (Martin, 2022 : 166), ce régime compassionnel est lui aussi soumis à des considérations diverses. Ne serait-ce que les pratiques de « cantonnement catégoriel » (Gardella, 2014) en place dans le fonctionnement des structures d'accueil nocturne relèvent de décisions politiques restrictives et de rejet. Le constat est donc le suivant : "La plupart des G3, ils accèdent ici qu'en urgence. [...] Et systématiquement, ils étaient refoulés, parce qu'ils avaient pas la priorité" (*Laurent*). En effet, les personnes sans-abri les moins prioritaires doivent régulièrement dormir dehors en raison de la priorisation des autres catégories.

Vignette ethnographique

Il est 20h15, c'est le moment pour les bénéficiaires d'entrer dans la structure. Les personnes ayant une réservation rentrent en premier et *Maria* note les arrivées sur le document du jour. Sur celui-ci, on y voit une grille avec l'identité des 28 personnes ayant réservé, leur catégorie et la durée prévue de leur séjour dans l'hébergement. Il y a essentiellement des catégories G1 (résident-e-s de la ville) et G2 (non-résident-e-s vulnérables ou avec un contrat de travail). La catégorie G3 (non-résident-e-s) est la moins représentée. Pourtant, à la porte, 7 personnes attendent pour pouvoir être prises en urgence, tous des G3. Sur l'ordinateur, on regarde qui s'était présenté en urgence la nuit passée. Il est écrit : « Entrées calmes. 5 refus : Ali, Cissé, Ayoub, Samir et Nacer. » À nouveau, tous sont des G3. Hormis Cissé, les autres ne sont pas là. Il aura donc une place pour la nuit, ainsi que deux autres hommes. Les autres doivent alors partir, après avoir attendu plus d'une heure devant la structure, en espérant avoir une place.

Cette « politique de la pitié » (Arendt, 1967) est pourtant dépendante des appréciations politiques et des décisions qui en découlent. En effet, le comptage des lits est tributaire des personnes que l'on souhaite aider et pour qui l'on accepte d'augmenter les budgets. De ce fait, la question de la compassion et le principe d'« inconditionnalité » (Gardella, 2014) est limité par la manière dont est perçu le phénomène du sans-abrisme par les acteurices politiques, en catégorisant les individus. L'exclusion dont sont victimes les personnes comprises dans la dernière catégorie est le résultat des « vulnérabilités produites par des statuts administratifs, juridiques et économiques » (Martin, 2022 : 178) et, souvent, des représentations stéréotypées – généralement racistes – qui en découlent.

« Et puis là l'UDC, ça avait été noté noir sur blanc, en tout cas dans le 20 Minutes, ça été carrément marqué que la réponse de l'UDC c'était : "On va pas financer cette bande de dealers de drogue". C'était quand même la première fois que je voyais qu'un parti de droite osait carrément dire.. [...] C'est des avancements racistes! J'veux dire, toute la droite, c'est non d'office. »

CONCLUSION

Nous l'avons vu au long de ce travail, la possibilité d'agrandir le dispositif lié aux hébergements d'urgence dépend à la fois des rhétoriques utilisées et des appréciations politiques. Si les discours politiques maintiennent qu'il est nécessaire « d'aider son prochain » et « d'être bon et moral » envers « les plus démunis » (Martin, 2022 : 181), le dispositif en place et à venir permet de ne palier qu'une seule partie du problème. En effet, malgré une volonté de faire évoluer le dispositif vers des solutions plus pérennes⁸, ces changements sont malgré tout marqués par des freins. D'une part, la réalité politicienne suppose une gestion particulière de l'urgence. En effet, nous l'avons vu, la lenteur des calendriers politiques implique que les projets soient envisagés et mis en place après un laps de temps très long, d'où l'image du « wagon de retard ». Également, la nécessité de « saucissonner » les demandes limite grandement l'augmentation du dispositif. D'autre part, l'évolution des structures dépend fortement des représentations que se font les politiques de l'ensemble du dispositif. La rhétorique de l'appel d'air limite passablement les possibilités d'agrandissement, puisque par défaut, l'offre créerait la demande. Or la réalité du terrain a « invariablement montré que l'offre ne permettait pas de répondre à la demande » (Tabin, Knüsel & Ansermet, 2016: 71). Ce discours est pourtant porté par tout un ensemble des autorités politiques, et vient parfois s'ancrer dans le discours des personnes qui œuvrent à l'aide des sans-abris. Enfin, la question de l'appel d'air vient directement faire écho à des questions de domination structurelle. En effet, le principe d'inconditionnalité peut en réalité être questionné puisque, dans les faits, des catégories de personnes ont la priorité sur d'autres. Cette catégorisation implique que ce sont toujours les mêmes personnes – généralement migrantisées – qui se trouvent sans solution de logement.

« C'est difficile d'évaluer le nombre de lits. C'est peut être politiquement, ça peut aussi être complexe de pouvoir poser cette question. Ça peut aussi risquer de dire bah en fait, suivant à qui vous montrer ces choses-là, on va te dire ben non, en fait, il y a largement assez de lits, peut être même il y en a trop. Ça peut aussi être une lecture de la situation. »

Ville de Lausanne. Rapport-préavis N°2023/64. Dispositif d'hébergements d'urgence lausannois : vision et développement. https://www.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=851&kind=etape&title=Diffusion+au+Conseil+communal

Pour terminer, le discours supposant qu'« on fait déjà bien assez » (*Laurent*) se voit fréquemment déployé, supposant des logiques administratives et juridiques, ainsi que des constructions symboliques qui divisent les personnes sans-abri en catégories (Martin, 2022). Les politiques construisent et produisent ainsi le sans-abrisme selon ce qu'iels considèrent comme relevant du nécessaire, selon des représentations qui impactent les conditions d'existence des individus.

BIBLIOGRAPHIE

Achard, C. (2016). Sans-abrisme et errance : entre causes et conséquences. *Le Sociographe*, 53 : 85-96. https://doi.org/10.3917/graph.053.0085

Arendt, H. (1967). Essai sur la révolution. Paris : Gallimard.

Béliard, A. & Eideliman, J-S. (2008). Les politiques de l'enquête : épreuves ethnographiques. Paris : La découverte.

Bourdieu, P. (1993). La misère du monde. Paris : Éditions du Seuil.

Charmaz, K. & Belgrave, L. (2012). Qualitative Interviewing and grounded Theory Analysis. *The SAGE Handbook of Interview Research : The Complexity of the Craft.* (2nd edition). Londres: Sage.

Chopin, K. & Gardella, É. (2013). Les sciences sociales et le sans-abrisme. Recension bibliographique de langue française, 1987-2012. Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne.

Corcuff, P. (2005). De la thématique du « lien » social à l'expérience de la compassion. Variété des liaisons et des déliaisons sociales. *Pensée plurielle*. 9 (1) : 119-129. https://doi.org/10.3917/pp.009.0119

Cunha, A., Leresche, J-P. & Vez, I. (1998). *Pauvreté urbaine : le lien et les lieux*. Lausanne, Réalités sociales.

Drilling, M., Küng, M., Mühlethaler, E. & Dittmann, J. (2022). Le sans-abrisme en Suisse. *Compréhension du phénomène, politiques et stratégies des cantons et des communes*. Résumé. Office fédéral du logement, Berne.

Flick, U. (2023). An Introduction to Qualitative Research. (7th edition). Los Angeles: Sage.

Gardella, E. (2014). Secourir les sans-abri en détresse. La norme d'inconditionnalité dans l'urgence sociale. *Vulnérabilités sanitaires et sociales*. 233-259. Rennes : PUR.

Gardella, E. (2016). Temporalités des services d'aide et des sans-abri dans la relation d'urgence sociale : Une étude du fractionnement social. *Sociologie*. 7 : 243-260. https://doi.org/10.3917/socio.073.0243

Girola, C. (2011). Vivre sans abri : de la mémoire des lieux à l'affirmation de soi. Paris : Éditions Rue d'Ulm.

Gutjahr, E., Leresche, F. & Rao Dhananka, S. (2023). Évaluation du dispositif d'hébergement d'urgence dans le Canton de Vaud. HETS-FR. https://www.hets-fr.ch/media/2a1hcxi5/evaluat ion-dispositif-h%C3%A9bergement-urgence-vaud-rapport-hets-fr final.pdf

Hirschman, A. (1991). *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*. Coll. L'espace du politique. Paris : Fayard.

Lèbre, J. (2019). « Appel d'air », attractivité libérale et inhospitalité absolue. *Lignes*. 60 : 15-38. https://doi.org/10.3917/lignes.060.0015

Martin, H. & Bertho, B. (2020). « Politiques » en direction du sans-abrisme : mesurettes et demi-mesures. *LIVES Impact (Policy Briefs), special issue 4, crise Covid-19*. https://www.centre-lives.ch/fr/page-de-base/politiques-en-direction-du-sans-abrisme-mesurettes-et-demi-mesures

Martin, H., Bertho, B. & Tabin, J-P. (2021). Sans-abrisme à Lausanne : un logement d'abord ! https://www.hetsl.ch/sans-abrisme-a-lausanne-un-logement-dabord/

Martin, H., Bertho, B. & Bendjama, R. (2022). Home street Home. Expàriences du sans-abrisme dans une ville de Suisse romande. Revue suisse de sociologie. 48 (1): 165-183. https://doi.org/10.2478/sjs-2022-0008

Mayer, N. (1995). L'entretien selon Pierre Bourdieu : Analyse critique de La misère du monde. *Revue Française de Sociologie*. 36 (2) : 355-370.

Meuser, M. & Nagel, U. (2009). The Expert Interview and Changes in Knowledge Production. *Interviewing Experts. Research Methods Series*. Londres: Palgrave Macmillan.

Olivier de Sardan, J-P. (1995). La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie. *Enquête*. 1 : 71-109. https://doi.org/10.4000/enquete.263

Pichon, P. (2007). Vivre dans la rue : sociologie des sans domicile fixe. Paris, Aux lieux d'être.

Pichon, P. (2019). Enquêter dans les hébergements et logements assistés. Émergence d'une théorie ancrée du chez-soi. *Espaces et sociétés*. 176-177 : 69-85. https://doi.org/10.3917/esp.176.0069

Tabin, J-P., Knüsel, R. & Ansermet, C. (2016). *Lutter contre les pauvres. Les politiques face* à la mendicité dans le canton de Vaud. Lausanne, Éditions d'En bas.

Terrolle, D. (2004). La ville dissuasive : l'envers de la solidarité avec les sdf. *Espaces et sociétés*. 116-117 : 143-157. https://doi.org/10.3917/esp.116.0143

Witzel, A. & Herwig R. (2010). The Problem Centred Interview. *Thousand Oaks*. Londres: Sage.

23